

ENSEMBLE

plus forts

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

NUMÉRO 67 - MARS 2024

FICHES DE SIGNALEMENT
COMMENT L'ADMINISTRATION
DÉSARME LES ÉLU.E.S

BANQUE DE FRANCE
PLAN DE SUPPRESSION
DE POSTES

LOGEMENT
L'IMPASSE DU CHOC DE
L'OFFRE

EXTRÊME DROITE
ON A DÉJÀ
ESSAYÉ !

MARS

04 FICHES DE SIGNALEMENT

Comment l'administration désarme les élu.e.s du personnel

06 BANQUE DE FRANCE

Plan de suppression de postes au sein de la filière fiduciaire

07 PUBLICATIONS

la brochure situation de handicap, questionnaire flex office

08 LOGEMENT

L'impasse du choc de l'offre

15 LES AMIANTÉS DU TRIPODE

L'histoire d'une lutte en BD



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtf finances.fr
Internet : www.cgtf finances.fr

Prix : 0,50 €



10

**L'EXTRÊME DROITE
ON A DÉJÀ ESSAYÉ !**

Contrairement à ce que beaucoup veulent nous faire croire, l'extrême droite on a déjà essayé, on a déjà donné ! Ça suffit !

Sollicitez la MASFIP, si vous êtes adhérent, pour un accompagnement social sur mesure **et** une intervention adaptée à vos besoins. Ainsi, **vous** et vos proches pourrez bénéficier d'une protection sociale complète. Vous **verrez** que la MASFIP peut faire **la différence dans votre vie !**



Naissance, famille



Sinistre



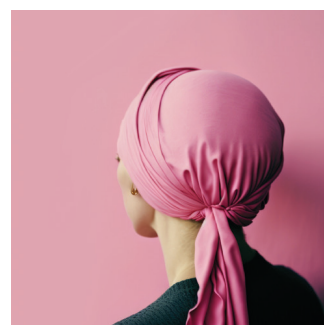
Handicap



Aléas de la vie, prêts



Logement



Aléas de la santé



CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER MUTUALISTE MASFIP AU 01 80 97 91 91



FICHES DE SIGNALEMENT

Le 25 novembre 2017, le président de la République a érigé l'égalité entre les femmes et les hommes en « grande cause du quinquennat » et s'est engagé à ce que soit mis en œuvre un plan d'action ambitieux contre les violences sexuelles et sexistes, dans tous les domaines de la vie sociale et économique du pays. Il a précisé que les employeurs publics ont un rôle déterminant à jouer et se doivent d'être exemplaires en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Ces engagements ont été traduits dans une circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

L'article 23 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dispose que « des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » (obligation renforcée par les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du code du travail applicables à la fonction publique).

Un des moyens de lutte contre les violences sexistes et sexuelles consiste en un signalement systématique.

Jusqu'alors les fiches de signalement étaient examinées par l'instance en charge de la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Avec la mise en place des CSA et FS, notre ministère a changé, unilatéralement, la donne. Abandon de communication de ces fiches. Seule l'administration a connaissance des diverses situations et les traite (ou pas) dans la plus grande opacité.

Il faut rappeler que dans de trop nombreux cas, les signalements se retournent bien trop souvent contre les victimes qui osent parler. Elles le paient cher. Ainsi, quand ces fiches

arrivaient enfin dans les documents de travail des élu.e.s du personnel, ils ou elles réalisaient que l'instruction était systématiquement à charge de celui ou celle qui dénonce les faits et que la gestion de l'alerte, loin de prévenir les risques, avait dégradé autant la santé et les conditions de travail des agent.es que le collectif de travail.

La CGT Finances ne cesse d'alerter le ministère sur la destruction des thermomètres que nous avons mis collectivement en place. En de nombreux endroits les collègues sont réticent.e.s à annoter les registres santé et

“

COMMENT L'ADMINISTRATION « DÉSARME » LES ÉLU.ES DU PERSONNEL



© pict rider - stock.adobe.com // CFI Finances

sécurité et bien plus encore à rédiger des fiches de signalement.

Dans ce naufrage, l'attention des représentant.es du personnel va tout particulièrement aux collègues victimes de violences à caractère sexiste et sexuel qui harcelé.es et/ou mis.es en cause dans un collectif dégradé, ont souvent abandonné.es.

Dans de trop nombreux dossiers :

- protection fonctionnelle refusée aux victimes mais accordée aux mis en cause
- déplacement des victimes

Et quand après instruction les agissements graves sont établis et que la sanction devient incontournable, voilà qu'on mute les responsables au soleil sous des cieux plus cléments où ils ne cherchent guère à se faire oublier tant l'opération ressemble plus à une promotion qu'à une discipline ... Alors, oui, ici ou là le traitement

des fiches de signalement se passe plutôt bien. Les fiches de signalement concernent des collègues insulté.es, maltraité.es ou agressé.es par des usagers, sont plutôt suivies de mesures de protection et de poursuite des usagers malfaisants. Mais cela ne doit pas occulter toutes les violences, harcèlements et discriminations commis dans la sphère professionnelle et que l'impunité encourage. Le dépôt de fiches de signalement démontre assez clairement les difficultés liées au collectif de travail.

Il est temps pour l'Administration de prendre le taureau par les cornes et d'assumer ses responsabilités en permettant l'examen des situations signalées, en formation spécialisée, plutôt qu'en s'en prenant aux victimes et aux lanceurs d'alerte.

L'Administration par l'abandon de la communication de ces fiches auprès des élu.es du personnel fait le choix du « désarmement » du rôle de ces derniers, alors que dans le même temps elle prétend négocier sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.



© New Africa - stock.adobe.com // CGT - Finances

PLAN DE SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN DE LA FILIÈRE FIDUCIAIRE

La Banque de France continue son entreprise de privatisation de l'entretien des billets.

Après un plan de fermeture de 13 caisses (unités en charge du tri et du stockage des billets) en 2021, entraînant la suppression de 134 postes, la Direction récidive avec un nouveau plan de fermeture de 9 caisses concernant au moins 105 agents. Si le plan annoncé le 7 février aboutissait en l'état, le réseau de caisses passerait de 95 caisses en 2000 à 14 en 2025

CONTESTER LA FERMETURE DES CAISSES

La grande majorité des emplois supprimés le sont sans réel motif. Nous devons donc nous battre pour maintenir ouvertes le plus de caisses possible. L'annonce de ce plan est non seulement injustifiée au regard des chiffres annoncés par la Banque, mais particulièrement

inique quand en parallèle la Direction communique sur son plan d'action « Bien-être au travail ».

UN PLAN SANS MOTIF ÉCONOMIQUE DONT LE SEUL BUT EST DE PRIVATISER UNE PARTIE CROISSANTE DE L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE

La raison invoquée par la Direction pour justifier la suppression des caisses et donc des emplois liés est celle de la baisse de l'usage des billets. Ce motif ne tient pas la route ! En effet, partout où la Banque va fermer des caisses, les transporteurs de fonds privés vont devoir ouvrir des stocks auxiliaires de billets (SAB) et seront rémunérés par la Banque de France pour le faire ! Ainsi, l'activité demeure, elle est simplement transférée au secteur privé. Lors du plan 2021, 13 caisses ont été fermées mais 16 SAB ont été ouverts par les transporteurs

de fonds ! C'est la démonstration qu'il n'y a pas trop de caisses en France, bien au contraire !

SE MOBILISER

Si nous voulons limiter les fermetures et avoir des mesures d'accompagnement à la hauteur tenant réellement compte de la situation personnelle de chacune et de chacun, mais aussi de l'inflation, de la réforme des retraites et surtout des besoins de tous les salariés de la filière, il convient de se mobiliser collectivement. Cela passe par une intersyndicale forte, active et déterminée, par la mise en lien de tous les agents de la filière et la mise en œuvre d'actions coordonnées.

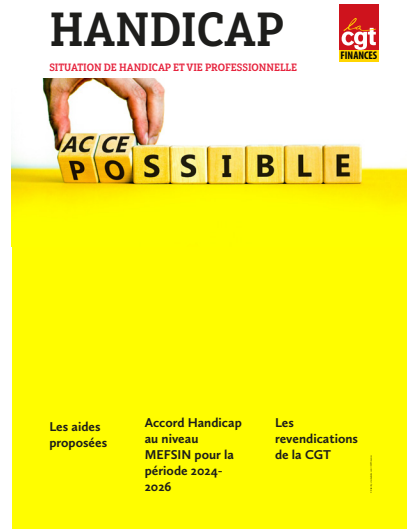
La CGT est mobilisée aux côtés de tous les salariés de la filière. Avec elles et eux, elle fera évoluer le projet inacceptable de la Direction dans l'intérêt des agents et de la population.

À LIRE

BROCHURE SITUATION DE HANDICAP ET VIE PROFESSIONNELLE

Vous pourrez retrouver cette brochure à disposition sur le site de la fédération <https://www.cgtf finances.fr/> et en commande sur la boutique <http://boutique.cgtf finances.fr/>

La notion de situation de handicap remplace de plus en plus les termes "agent-e handicapé-e". En effet, la situation de handicap correspond à des réalités multiples et individuelles qui impactent la vie professionnelle des agents-es concerné-es et l'environnement professionnel (collectif de travail, hiérarchie, formation, équipement informatique...). Dans ces conditions, cette publication vise à actualiser les connaissances des militants



sur le sujet et à constituer un outil destiné à apporter une aide aux personnes confrontées directement ou indirectement à une situation de handicap. Il ne s'agit donc pas d'un guide pratique exhaustif relatif au handicap. Le handicap étant la première cause de discrimination signalée, il est important pour les militants de la CGT de connaître les droits existants et les leviers qui permettent de les utiliser.



QUESTIONNAIRE FLEX-OFFICE

Télétravail, temps partiels, congés, travail nomade : pour le ministère et de nombreux établissements juridiques et financiers, il y a trop de postes de travail qui ne sont pas occupés en permanence. L'employeur voit là une nouvelle source d'économies budgétaires à faire sur le dos des agent.e.s, sans préoccupation aucune pour leurs conditions de travail.

Il s'agit de diminuer encore plus le nombre de m² et de réduire les surfaces actuellement destinées aux postes de travail individuels en privilégiant « une plus grande diversité d'espaces de travail et une place importante aux espaces de travail collaboratifs ou

permettant des usages hybrides », c'est-à-dire aux salles de réunions, de convivialité, aux « bulles de silence » pour pouvoir s'isoler...

Mais dans son cynisme purement comptable, l'employeur a une solution, le flex office : on prévoit moins de postes de travail que d'agent.es ce qui incite à télétravailler. Et en plus ça permet à l'administration de réduire sa consommation d'énergie et de faire du Green Washing en omettant simplement que ce sont les télétravailleurs et télétravailleuses qui assumeront cette charge.

La CGT Finances vous donne la parole au travers d'un questionnaire ouvert à tous les agents et salarié.e.s des Finances. N'hésitez pas à le remplir, faire part de vos remarques, propositions et le diffuser largement.

Logement

L'IMPASSE DU CHOC DE L'OFFRE

Le Premier Ministre a récemment livré les principales mesures en réponse à la crise majeure du logement à laquelle est confronté le pays. La nomination de Guillaume KASBARIAN au Logement est venue confirmer nos craintes d'une vision très libérale essentiellement axée sur la défense des intérêts des propriétaires privés et du marché.

Les données de cette crise sont connues et Gabriel ATTAL ne peut les ignorer, surtout que le très récent rapport de la fondation Abbé Pierre pour l'année 2023 vient de les rappeler :

- 4, 2 millions de mal-logés.
- 330 000 personnes sans domicile dont des milliers d'enfants.
- 2, 4 millions de demandeurs de logements sociaux alors que le nombre annuel de construction de nouveaux logements sociaux est en chute libre (82000 agréments en 2023 et probablement 70000 en 2024 contre 110000 avant 2017) et que près de 30000 sortent du parc social chaque année (démolitions, ventes ...).
- 64 % des 1031 communes soumises à la loi SRU n'ont pas atteint leurs objectifs 2020- 2022 contre 47 % lors

du cycle précédent (soit un taux global d'atteinte des objectifs SRU de 67 % alors qu'il était de 116 % en 2017-2019), ce qui représente quand même un manque de 92000 logements sociaux !

Enfin, le nombre de logements vacants est évalué par l'INSEE à 3,1 millions, en progression constante depuis de nombreuses années.

Face à ces données, le Premier Ministre nous ressort le couplet du « choc d'offre » comme l'avait déjà fait E. MACRON en 2017, et annonce globalement 5 mesures qui, non seulement, ne répondent pas à la gravité de la crise mais qui en plus risquent de la faire exploser :
L'éternelle rengaine de **la simplification des normes** : le Premier Ministre songe notamment aux normes du DPE. Le Premier Ministre indique aussi vouloir lever « les contraintes sur le zonage » et accélérer les procédures : il y a tout lieu de s'inquiéter tant, jusqu'ici, les changements dans ce domaine ont plutôt

abouti à favoriser la spéculation immobilière et l'optimisation fiscale et à dégrader la qualité des logements livrés.

La désignation de 20 territoires

« où nous accélérerons toutes les procédures » avec comme objectif d'y créer 30 000 nouveaux logements d'ici trois ans. Très bien... sauf que cette mesure a déjà été annoncée par Elisabeth BORNE en novembre dernier, sans suite jusqu'à présent

Continuité **du soutien** de l'Etat au « monde du logement social » : G.ATTAL ne manque pas d'air : l'Etat n'a cessé de se désengager de son financement au travers de la baisse des APL pour les locataires ou de la réduction du loyer de solidarité (RLS) pour les bailleurs sociaux dont les capacités d'investissement ont été dégradées de 1,4 milliards d'euros par an depuis la mise en place de cette mesure en 2018.

De façon très surprenante, G.ATTAL dit vouloir « procéder à **des réquisitions de bâtiments**



vides, notamment des bâtiments de bureau ». Cette annonce n'a aucune crédibilité et l'on cherchera vainement la moindre trace d'une réquisition que le gouvernement affirme avoir déjà faite ; la nomination du député ultralibéral KASBARIAN comme Ministre du logement ne peut que nous renforcer dans ce sentiment ; n'est-il pas l'auteur de la loi « anti-pauvre » la plus répressive dans ce domaine en criminalisant et réprimant les sans-logis, les mal-logés occupant un bâtiment vacant.

Enfin, la dernière annonce prend l'allure d'une bombe pour le logement social puisque le premier Ministre propose rien moins que de **modifier l'article 55** de la loi SRU en intégrant dans le quota de 25 % de logements sociaux, les logements locatifs intermédiaires avec le prétexte « incroyable » de permettre aux classes moyennes de se loger !

Si l'on faut un choc d'offre, c'est donc au niveau du logement social et très social qu'il faut l'orienter et pas pour répondre au besoin des classes moyennes « supérieures » qui ne représentent finalement qu'une très faible partie du besoin de logement (3 % des demandeurs). Si elle se concrétisait, cette opération de sabotage du logement social constituerait un encouragement aux maires «gentrificateurs» et plus généralement à toutes les communes gravement « carencées » en logements sociaux (Neuilly, Boulogne sur seine, Nice, Cannes ...).

70 % de la population se situent en dessous du plafond de ressources donnant accès au logement social et la moitié des demandeurs de logements sociaux ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté !

EXTRÊME DROITE

Ne nous y trompons pas, les travailleurs ont déjà essayé l'extrême droite au pouvoir et la subissent aujourd'hui en France, en Europe et dans plusieurs pays du monde.



E

n plus des restrictions des droits et libertés civiles , du contrôle des médias... l'extrême droite au pouvoir s'en prend systématiquement aux droits des travailleurs.

Le RN propose de permettre (sans obligation donc) aux employeurs d'augmenter les salaires de 10%... mais en exonérant cette augmentation de cotisations sociales. Ce n'est que le retour du « travailler plus pour gagner plus » de Sarkozy. Cette politique d'exonération est mise en œuvre sans discontinuer depuis 40 ans avec comme principal résultat l'assèchement des ressources de la sécurité sociale et donc un accès aux soins de plus en plus difficile (moins de lit d'hôpitaux, moins de maternités, moins de médecins...).

Ce que nous voulons : un smic à 2000€ brut indexé automatiquement sur l'inflation ainsi que l'ensemble des salaires pour éviter que les grilles de salaires soient écrasées. Aucune grille dans le privé ou le public ne devant commencer en dessous du smic.

Le RN propose de baisser la tva de 20% à 5,5% sur les produits énergétiques en tant que produits de première nécessité. Dans le même temps il s'oppose au contrôle des prix. Or, sans lui, cette baisse n'entraînera qu'une augmentation des marges des entreprises. Ce contrôle des prix est possible, il existait en France jusqu'au milieu des années 80 et a été remis en place en 2020 par

Bruno Lemaire lui-même pour les masques chirurgicaux et le gel hydroalcoolique.

Ce que nous voulons : réduire la TVA à 5,5% sur les produits de première nécessité en contraignant les entreprises à répercuter immédiatement cette baisse sur les prix et en instaurant un blocage des prix.

Entre autres mesures fiscales, le RN propose l'exonération d'impôt (y compris sur les sociétés) pour les moins de 30 ans. Cette mesure est profondément injuste, seuls 44% des foyers sont imposables à l'impôt sur le revenu ; ce qu'il nous faut ce sont des impôts progressifs prenant en compte la faculté contributive quelque soit l'âge.

De même la baisse des droits de succession et de donation, le renforcement des aides fiscales aux détenteurs de monuments historiques aggraverait les inégalités de patrimoine. Ce que nous voulons : un impôt sur le revenu véritablement progressif (avec 14 tranches de 0% à 65%) y compris pour les revenus issus de la rente (dividendes) et de la spéculation (plus-value) qui sont aujourd'hui imposés à un taux unique, qui représente pour les plus riches un véritable prix d'ami.

Les cadeaux fiscaux du RN concernent aussi les entreprises avec la suppression de la cotisation foncière des entreprises. Celle-ci ayant rapporté 8,7 milliards d'euros en 2022 payés par 3,7 millions de redevables.

Ce que nous voulons : renforcer l'impôt sur les sociétés en le modulant en fonction des politiques d'emploi, de salaires, d'égalité, de respect de l'environnement... menées par l'employeur.

Renforcer la contribution des entreprises au financement des collectivités territoriales ; cette contribution représentait 25% des contributions locales en 2019 contre 44% en 2005. Pour cela nous proposons de transformer l'impôt économique local en impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Pour financer ses promesses, l'extrême droite en général et le RN en particulier propose deux leviers :

1. lutter contre la fraude (sociale?). Celle-ci entendue généralement comme fraude aux prestations et non aux cotisations et recouvrements. En plus de ne cibler que les plus faibles, cette lutte est budgétairement moins efficace, les fraudes aux cotisations et paiement étant beaucoup plus élevées (2,8 milliards pour les prestations, 8 milliards pour les cotisations non versées) ;

En plus d'être raciste, cette politique serait budgétairement inefficace (les études montrent que les immigrés contribuent davantage qu'ils ne perçoivent) et affaiblirait par la division l'ensemble des travailleurs dans leur combat quotidien pour défendre ou arracher de nouveaux droits.

Quelque soit le secteur, les intérêts des travailleurs et des employeurs sont divergents, et c'est cette opposition qui est niée par l'extrême droite pour le plus grand profit du patronat. Pour arracher de nouveaux droits, il faut chercher l'argent là où il est, et ce n'est pas dans la poche des immigrés.

L'extrême droite à l'assemblée nationale on a déjà essayé : Les députés Rassemblement national siégeant à l'assemblée ont voté contre le gel des loyers, contre l'augmentation du smic, contre l'augmentation des minimas sociaux, contre le blocage des prix, contre la

“ LE RETOUR DU « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS » DE SARKOZY

sans oublier la fraude fiscale qui dépasse les 100 milliards d'euros.

2. Réserver les prestations (logement, santé, allocations...) aux seuls Français. Lié au projet de l'extrême droite sur la citoyenneté de supprimer le droit du sol pour le droit du sang, cela reviendrait à conditionner les aides sociales au « sang » du travailleur.

régulation des rbnb...

L'extrême droite au parlement européen on a déjà essayé : lors du vote d'une résolution pour promouvoir le statut de salarié des travailleurs des plateformes de livraison le RN s'est abstenu.

En 2021 le parlement approuve une proposition visant à obliger les entreprises à identifier et corriger les conséquences les plus néfastes (travail forcé, environnement...) de leur



© M-SUR - stock.adobe.com // CCF Finances

activité y compris de leurs sous-traitants (devoir de vigilance). Des associations comme Oxfam s'en félicitent. Parmi les partis politiques français, seul... le RN s'y oppose.

L'extrême droite à la tête de municipalités on a déjà essayé: A Hénin Beaumont, le maire FN fraîchement élu en 2014 a décidé de mettre fin à la subvention et à la mise à disposition d'un local à la Ligue des Droits de l'Homme. De même, il refuse en 2015 d'octroyer un stand au marché de Noël pour le Secours Populaire.

A Fréjus, sous la mandature du maire RN, les centres sociaux ont été fermés.

L'extrême droite au pouvoir on

a déjà essayé (en Pologne, en Autriche, en Italie, en Hongrie...): En Hongrie, l'extrême droite promulgue en 2018 une loi (que nos camarades Hongrois ont qualifié d'esclavagiste) permettant aux patrons de «demander» 400 heures supplémentaires par an (l'équivalent de deux mois de travail supplémentaires) payables ... 3 ans plus tard. Cette mesure vient après une réforme du code du travail en 2012 qui permet aux entreprises de forcer les travailleurs à accomplir des heures supplémentaires en cas de pic d'activité.

En Italie l'extrême droite annonce (le 1er mai !) la suppression du revenu de citoyenneté et son

remplacement par un chèque inclusion au périmètre beaucoup plus limité «pour faire la différence entre ceux qui sont capables de travailler et ceux qui ne le sont pas», il a une durée limitée à 18 mois! Tout en prenant des mesures de précarisation des CDD et en rejetant une proposition de loi instaurant un salaire minimum alors que le salaire moyen des travailleurs italiens se situe 12% en dessous de la moyenne européenne.

En France, des prises de positions et des mesures d'extrême droite sont de plus en plus souvent le fait des gouvernements en place. On peut citer dernièrement : dans le recensement de la population, l'ajout d'une

question sur le lieu de naissance des parents. Inutile et dangereuse, cette question est un premier pas vers une officialisation de la catégorie « français de parents nés à l'étranger ».

La mise en place d'un algorithme à la CAF qui de fait cible les plus pauvres des allocataires pour les contrôles. Sans parler du vote de la loi « immigration » ou des déclarations présidentielles et gouvernementales de ces dernières semaines considérant qu'il n'y a pas assez de naissances en France mais trop à Mayotte.

L'infusion de plus en plus large des idées d'extrême droite ne doit pas nous amener à relativiser notre combat spécifique, mais au contraire le renforcer. Nos gouvernants ne mènent pas la même politique avec des partis d'extrême droite à 3% ou 30% .

ATTENTION, le discours social de l'extrême droite n'est pas nouveau, mais au cœur de sa stratégie de conquête du pouvoir depuis son émergence il y a plus d'un siècle. Ainsi au milieu des articles racistes antisémites et bellicistes, on pouvait trouver les articles suivants dans le programme du NSDAP, le parti national-socialiste allemand d'Hitler :

- La suppression des revenus obtenus sans travail et sans peine, l'affranchissement de la servitude capitaliste.
- (...) la nationalisation de toutes les entreprises déjà groupées (trust)
- (...) la participation aux bénéfices des grandes entreprises
- (...) la réalisation d'un vaste système de retraites (...)



©STUDIO GRAND WEB - stock.adobe.com // CCT Finances

Le manifeste fasciste de Mussolini (dont se réclame plusieurs dirigeants de l'extrême droite italienne aujourd'hui) prévoyait :

La promulgation immédiate d'une loi d'État qui accorde à tous les travailleurs une journée légale de huit heures de travail.

Un salaire minimum.

La participation des représentants des travailleurs au fonctionnement technique des industries.

(...) Une modification nécessaire du projet de loi sur l'invalidité et l'assurance-vieillesse, l'abaissement de la limite d'âge pour les vieux travailleurs de 65 ans à 55 ans.

Évidemment, ces mesures ne furent jamais mis en œuvre, et la situation des travailleurs se dégrada inexorablement.

Malgré la reprise de revendications du mouvement ouvrier dans les textes, les politiques réellement mises en œuvre par l'extrême-droite au pouvoir ont toujours été au détriment des plus modestes, discriminantes et favorable au grand capital.

Contrairement à ce que beaucoup veulent nous faire croire, l'extrême droite on a déjà essayé, on a déjà donné ! Ça suffit !

LES AMIANTÉS DU TRIPODE

L'HISTOIRE D'UNE LUTTE EN BD

1 972 : des dizaines, puis des centaines d'agents de l'État s'installent dans le Tripode à Nantes. De l'Insee, du Trésor Public et du ministère des Affaires étrangères, elles et ils découvrent une tour lumineuse et conviviale. Mais un tueur s'est installé avec les personnels. Il est omniprésent, projeté sur les murs et plafonds par des industriels sans scrupule. L'amiante.

1992 : le combat contre l'amiante, menée par une Intersyndicale Tripode déterminée et un personnel

inquiet, aboutit enfin : la tour se vide.

La séparation est rude après 15 ans de vie commune, mais l'Intersyndicale décide de se maintenir pour maintenir la cohésion des agents contaminés et vérifier que le suivi médical promis est bien mis en œuvre.

2019 : la cour d'appel et le tribunal administratif de Nantes condamnent les ministères pour exposition fautive à un cancérigène et plus de 200 agents Tripode obtiennent une indemnisation.

Les ministres ne font pas appel, geste symbolique très important

pour les personnels.

De 1992 à aujourd'hui, les « Tripode » ont été à la pointe du combat contre l'amiante dit environnemental, en lien avec leurs collègues des Finances et des Affaires étrangères : suivi médical adapté et régulier par scanner ; reconnaissance des maladies comme imputables au service ; études épidémiologiques dont la dernière souligne la surmortalité par tumeur et une perte d'espérance de vie de deux ans ; ouverture de la pré-retraite amiante aux fonctionnaires malades.

Ces avancées ont été possibles grâce à une solidarité remarquable locale et nationale. Aux Finances, notre fédération, en interfédérale complète, a réussi à faire de la prévention amiante une dimension prioritaire au ministère des Finances, avec un guide amiante aux préconisations souvent audacieuses, devançant la réglementation.

Aujourd'hui encore, deux exigences :

- une prévention maximale, plus aucune contamination amiante aux Finances ;
- la pleine réparation pour les victimes des expositions passées.



ASSOCIATION SOLIDARITÉ TRIPODE

C'est dans cet esprit qu'est éditée une « BD Tripode » grâce au soutien des personnels, des structures syndicales, du Centre d'Histoire du Travail nantais et de 4 dessinateurs et dessinatrice de Nantes. Elle se veut joyeuse et positive, malgré maladies, décès et angoisses que l'amiante a induit dans nos rangs. Bonne lecture !



Iona P. sociétaire a dit :

“**À la Macif, le prix est juste, ça permet de rendre l'assurance accessible.**”

Vous avez tout compris à nos prix, Iona.

La Macif n'a pas d'actionnaire à rémunérer et propose les prix les plus compétitifs pour assurer le plus grand nombre.



**La Macif,
c'est vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.